



THE CANADIAN ASSOCIATION OF RAILWAY SUPPLIERS' SCHOLARSHIP FUND

LE FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FOURNISSEURS DE CHEMINS DE FER

The Canadian Association of Railway Suppliers' Scholarship Fund provides monetary assistance to one or more current members and immediate family (spouse, child, or grandchild) to continue education in the rail industry or one or more students in a given school year to promote the rail industry by providing assistance to students focused on pursuing a rail road career.

Such student(s) will be engaged in an educational pursuit involving direct application of their chosen discipline to the railway industry.

Eligibility: The scholarship is open to students undertaking a university degree or college diploma in a discipline that will ultimately benefit the rail industry. Such applicant must be:

- A member of the Canadian Association of Railway Suppliers in good standing for two or more consecutive years; or
- A family member (spouse, child, or grandchild) of a member of the Canadian Association of Railway Suppliers in good standing for two or more consecutive years

Exclusions: The Scholarship Fund is NOT open to the following individuals and their family members:

- Members of the CARS Executive from the current and previous year
- CARS Past Presidents for a period of two years following their presidency
- Members of the CARS Board of Directors
- Members of the CARS Scholarship Committee

Criteria: The Scholarship Committee shall review and grade all applications for scholarship award. Grading will be accomplished under the following guidelines with committee discretion:

- All scholarships shall be awarded for one (1) scholastic year
- All Applicants must be registered and in good standing in a recognized educational institute
- Students must meet the prescribed eligibility requirements
- Students must supply three educational references whose contact particulars are to be provided; these references should be accessible and may expect to be contacted

Find the scholarship application on the CARS website and submit the completed form no later than April 30, 2017. ■

Le fonds de bourses d'études de l'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer procure une aide financière à l'un ou à plusieurs de nos membres et à leurs proches parents (conjoint, enfants ou petits-enfants) leur donnant l'occasion de poursuivre leurs études dans le domaine ferroviaire, ou, pendant une année scolaire, à un ou plusieurs étudiants visant à une carrière dans ce domaine, dans le but de promouvoir l'industrie ferroviaire.

Ces étudiants suivront un programme pédagogique leur permettant d'exercer directement la discipline de leur choix dans l'industrie ferroviaire.

Admissibilité : Le fonds de bourse d'études est accessible aux étudiants qui désirent entreprendre des études collégiales ou de premier cycle universitaire dans une discipline qui profitera à l'industrie ferroviaire. Le candidat doit être :

- un membre en règle de l'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer depuis au moins deux années consécutives; ou
- un proche parent (conjoint, enfant ou petit-enfant) d'un membre en règle de l'Association canadienne des fournisseurs de chemins de fer depuis au moins deux années consécutives

Exclusions : Le fonds de bourses d'études N'EST PAS accessible aux personnes suivantes ni à leurs proches parents :

- Membres de la direction de l'ACFCF cette année ou l'année précédente
- Anciens présidents de l'ACFCF, dans les deux années suivant leur mandat
- Membres du conseil d'administration de l'ACFCF
- Membres du Comité des bourses d'études de l'ACFCF

Critères : Le Comité des bourses d'études doit examiner et noter toutes les demandes de bourses d'études. La notation s'effectuera selon les lignes directrices suivantes, à la discrétion du comité :

- Toutes les bourses d'études sont attribuées pour une (1) année scolaire
- Tous les candidats doivent être inscrits en bonne et due forme dans un établissement d'enseignement reconnu
- Les étudiants doivent répondre aux critères d'admissibilité prescrits
- Les étudiants doivent fournir trois références pédagogiques et en indiquer les coordonnées; ces références doivent être accessibles et pourraient se faire joindre

Les candidats doivent remplir la demande de bourses d'études, accessible sur le site Web de l'ACFCF, et la faire parvenir au plus tard le 30 avril 2017. ■